

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CCAS DE VALREAS**

Séance du 20 septembre 2024

Nombre de membres en exercice : 11
Présents : 6

Date de la convocation : 17 septembre 2024

L'an Deux Mille vingt-quatre et le vingt septembre à 10h10, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Valréas, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Dominique MALLET, Vice-Présidente en exercice.

Étaient présents : Mmes – MALLET, GENESTON, FOURNOL, MARY, M – ADRIEN, DELERUE.

Étaient excusés : Mmes - DOUX, SERVAN, GAGNIERE, JUGE, M. GRUTER.

Pouvoirs : Mme SERVAN donne pouvoirs à Mme GENESTON.

Madame Céline BOUFFET est désignée Secrétaire de séance,

**N° 23/2024 : CONVENTION DE PRET DU CONSEIL DEPARTEMENTAL D'ACCES
AU DROIT – EXPOSTION DU 25 NOVEMBRE 2024 - GENESE LAS MARISPOSAS**

Dans le cadre de la lutte contre la violence faite aux femmes, le CCAS de Valréas, fortement impliqué et faisant partie intégrante du réseau VIF, organise des actions d'information et de prévention destinées à la population.

A ce titre, une exposition en partenariat avec le Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD) est envisagée pour la journée du 25 novembre 2024.

Le CDAD mettant à disposition des outils pédagogiques pour les structures et les établissements du département de Vaucluse ;

Afin de fixer les modalités de prêt, il convient de signer la convention de prêt annexée.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration :

- **APPROUVE** la convention de prêt entre le CDAD de Vaucluse et le CCAS de Valréas, dont un exemplaire est joint en annexe ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou, en cas d'empêchement, la Vice-Présidente du CCAS par délégation à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Vote : Pour : 7

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.

Valréas, le 23 septembre 2024,

Pour le Président du CCAS,
Par délégation,
La Vice-Présidente du CCAS,
Dominique MALLET

Acte rendu exécutoire dès
Sa réception en Préfecture le : 24 SEP. 2024
Et publication sur le site internet de la mairie
de Valréas le : 24 SEP. 2024

